

P-445

Au nom et pour le compte des signataires  
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel

REÇU le  
-4 JUIN 2021

Correspondance  
M. Hervé Arot  
10, chemin de la Tour de Champel  
1206 Genève  
[arot.geneve@gmail.com](mailto:arot.geneve@gmail.com)

Lettre recommandée

Madame Albane Schlechten  
Présidente du Bureau du Conseil  
Municipal  
p.a. Service du Conseil Municipal  
44 Rue de la Coulouvrenière  
1204 Genève

Genève, le 3 juin 2021

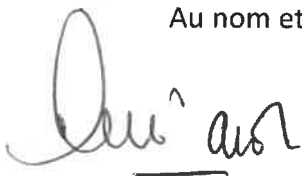
**Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.**

Madame la Présidente,

Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, ainsi qu'à Madame Frédérique Perler, Conseillère administrative concernant l'objet cité sous rubrique.

Dans l'espoir que le Conseil que vous présidez se saisira de ce sujet et y portera l'attention nécessaire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



Jean-Brice Chauvet



J. Savul



Alberto Scorza

**Au nom et pour le compte des signataires  
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel**

Correspondance  
M. Hervé Arot  
10, chemin de la Tour de Champel  
1206 Genève  
[arot.geneve@gmail.com](mailto:arot.geneve@gmail.com)

**Monsieur Antonio Hodgers**  
Conseiller d'État  
Département du territoire  
Rue de l'Hôtel de Ville, 14  
CP 3880 1211 Genève 3

Genève, le 3 juin 2021

**Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.**

Monsieur le Conseiller d'État,

En date du 10 décembre 2020, les riverains voisins de la Tour de Champel ont communiqué à votre Service des Autorisations de Construire des objections concernant la mise en place d'un chantier école d'une durée de 5 ans en vue de restaurer la Tour de Champel (DD113923/1) à la requête de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Genève.

Ce chantier école est supposé fonctionner pour une période de 6 à 8 semaines par année pour une durée de 5 ans, en raison du nombre limité d'apprentis des métiers de la pierre tant à Genève que dans les autres cantons sollicités.

En conséquence, de nombreux riverains et usagers du parc de la Tour de Champel, dont vous trouverez les 215 signatures (y inclus celle de Madame Danièle Magnin, Députée du Grand Conseil et membre du Conseil municipal), sur la pétition qui vous est remise en annexe, devront supporter les nuisances causées par ce chantier et seront privés, pendant ces 5 ans, de près de la moitié d'un espace-vert public bien nécessaire à tout le quartier.

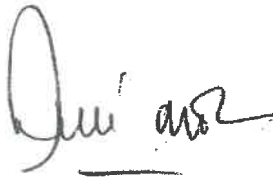
Nous avons dernièrement rencontré la Direction du Patrimoine Bâti pour essayer de mieux comprendre l'objectif et l'économie du projet ainsi pour obtenir un engagement ferme de réduire la durée du chantier à 2 ans maximum plus compatible avec la nature et l'objet de la restauration. Si nous avons le sentiment d'avoir été écoutés, nous n'avons en revanche pas l'impression d'avoir été entendus sur ce point.

En particulier, à notre suggestion que la Direction du Patrimoine Bâti impose aux écoles de la pierre demandeuses un planning plus serré et au besoin, s'adjoigne les services d'une entreprise professionnelle pour raccourcir la durée des travaux, nous n'avons pas senti une réelle volonté d'aller dans ce sens.

Nous souhaiterions ainsi que l'autorisation, si elle était accordée, soit assortie de conditions strictes imposant une durée de chantier de 2 années au plus.

Dans l'espoir que vous porterez une attention bienveillante à notre requête ainsi qu'à cette pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'assurance de notre haute considération.


Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



Jean-Brice Chauvet



J. Savul



Alberto Scorza

Copies :

Madame Frédérique Perler  
Maire de Genève  
En charge du  
Département de l'aménagement,  
des constructions et de la mobilité

Madame Albane Schlechten  
Présidente du Bureau du Conseil Municipal

**Au nom et pour le compte des signataires  
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel**

Correspondance  
M. Hervé Arot  
10, chemin de la Tour de Champel  
1206 Genève  
[arot.geneve@gmail.com](mailto:arot.geneve@gmail.com)

**Madame Frédérique Perler**  
**Maire de Genève**  
En charge du  
Département de l'aménagement,  
des constructions et de la  
mobilité  
Rue de l'Hotel de Ville 4  
1204 Genève

Genève, le 3 juin 2021.

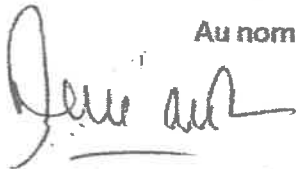
**Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.**

Madame la Conseillère administrative,

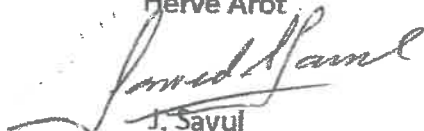
Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, concernant l'objet cité sous rubrique, qui relève de votre dicastère.

Dans l'espoir que vous porterez une attention particulière à notre démarche ainsi qu'à cette pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère administrative, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



J. Savul



Jean-Brice Chauvet



Alberto Scorza

Copie :  
Madame Albane Schlechten  
Présidente du Bureau du Conseil Municipal